

REPUBLIQUE FRANCAISE



**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS
DE LA
PREFECTURE DE LA MEUSE**

Recueil N°02

31 Janvier 2011

SOMMAIRE

PREFECTURE DE LA MEUSE

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n° 2011-0078 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles de Lorraine **p 101**

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET

Arrêté n° 2011-84 du 21 janvier 2011 portant modification de l'autorisation d'exploitation d'un système de vidéosurveillance dans le bar-tabac-PMU la Brasserie du Cygne à Saint Mihiel **p 102**

SECRETARIAT GENERAL

**SERVICE DES RESSOURCES ET DES
MUTUALISATIONS**

Arrêté préfectoral n° 2010-2192 du 11 octobre 2010 portant déclassement d'un bien immobilier par l'Etat **p 103**

**DIRECTION DES LIBERTES PUBLIQUES ET DE
LA REGLEMENTATION**

**BUREAU DE L'ADMINISTRATION
GENERALE ET DES ELECTIONS**

Arrêté n°2011- 0064 du 17 janvier 2011 relatif au calendrier des journées nationales d'appel
à la générosité publique pour l'année 2011 p 104

Agrément d'un établissement secondaire d'une entreprise privée de sécurité p 106

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**BUREAU DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**

Arrêté n°2011-0133 du 27 janvier 2011 portant transfert de gestion dépendant du domaine
public militaire de l'Etat au profit du Conseil Général de la Meuse des forts de Vaux et
Douaumont (55) p 107

**BUREAU DU PILOTAGE DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

Arrêté n° 2011-0089 du 21 janvier 2011 fixant la composition de la commission
départementale de surendettement de la Meuse p 108

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n° 2011-0007 du 17 janvier 2011 fixant le barème d'indemnisation des
dégâts agricoles causés par les espèces de grand gibier dans le département de la Meuse
pour la campagne 2010 p 110

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

**SERVICES DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MEUSE**

Arrêté n° 2011-02 du 3 janvier 2011 annulant et remplaçant l'arrêté n° 2010-06 du 3 mai
2010 publié au RAA n°5 du 31 mai 2010 p 111

Arrêté n°2011-01 du 19 janvier 2011 relatif à la tournée de conservation cadastrale p 113

REGION LORRAINE

DIRECTION RÉGIONALE, DES ENTREPRISES, DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION, DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI

- Arrêté n° 14/2011 du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature en faveur du Secrétaire Général de la Direccte Lorraine p 114
- Arrêté n° 16/2011 du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de Monsieur Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine p 116
- Arrêté n° 17/2011 du 19 janvier 2010 portant subdélégation de signature de Monsieur Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine p 118

SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES REGIONALES

- Arrêté S.G.A.R. n° 2010 - 424 du 7 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Meuse p 121

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LORRAINE

- Arrêté n°2011-14 du 20 janvier 2011 modifiant l'arrêté n°2010-14 en date du 1er avril 2010 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine au Directeur Général Adjoint p 124
- Arrêté n°2011 - 15 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine au Directeur Général Adjoint p 125

AVIS DIVERS

CENTRE HOSPITALIER DE BAR-LE-DUC

- Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste d'Educateur Sportif au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 126
- Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de sage-femme au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 127
- Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 127
- Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de préparateur en pharmacie hospitalière au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 128

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste d'ergothérapeute au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 128

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de Technicien de Laboratoire au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc p 129

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

Décision d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de deux sages femmes au Centre Hospitalier de Verdun p 129

PREFECTURE DE LA MEUSE

DÉLÉGATIONS DE SIGNATURE

Arrêté n°2011-0078 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature à M. Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles de Lorraine

Le Préfet de la Meuse
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu les codes de l'urbanisme, de l'environnement et du patrimoine ;

Vu l'ordonnance modifiée n°45-2339 du 13 octobre 1945 relative aux spectacles ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions et notamment son article 34 ;

Vu la loi d'orientation n°92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relations avec les administrations ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 modifié, relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié, relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret du 3 août 2010 nommant Madame Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse ;

Vu le décret n° 2010-633 du 08 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des affaires culturelles ;

Vu l'arrêté du 17 novembre 2010 du ministre de la culture et de la communication nommant Monsieur Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles de Lorraine ;

Sur proposition de Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles de Lorraine, à l'effet de signer tous actes et documents liés à l'exécution des missions prévues par le décret n°2010-633 du 8 juin 2010 susvisé, particulièrement en ses articles 2, 3 et 4.

A cet effet, délégation est notamment donnée à Monsieur Jean-Luc BREDEL en matière :

- de délivrance, de refus ou de retrait des licences d'entrepreneur de spectacles,
- de correspondances d'ordre technique relatives aux objets mobiliers, et notamment celles confiées au conservateur des antiquités et objets d'art, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci,
- d'autorisations de travaux en application de l'article L 621-32 du code du patrimoine,

Article 2 : Délégation de signature est en outre donnée à Monsieur Jean-Luc BREDEL à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, les accusés de réception des recours gracieux ou hiérarchiques et de toutes autres demandes au sens de l'article 18 de la loi du 12 avril 2000 susvisée, dirigés contre les décisions instruites par ses services.

Article 3 : L'exercice des compétences de Monsieur Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles, ne fait pas obstacle aux pouvoirs propres que détient en vertu des lois et règlements en vigueur, Monsieur Thierry MARIAGE, architecte des bâtiments de France dans le département de la Meuse.

Article 4 : Monsieur Jean-Luc BREDEL, directeur régional des affaires culturelles de Lorraine, définit par arrêté pris au nom du préfet de la Meuse la liste de ses subordonnés habilités à signer les actes dans leurs domaines de compétences respectifs.

Article 5 : Demeurent réservées, en toute matière, à ma signature les correspondances :

- à la Présidence de la République et au Premier Ministre,
- aux ministres,
- aux parlementaires,
- au préfet de région et au président du conseil régional,
- au président du conseil général et à ses services.

Article 6 : Les arrêtés n°2010-1928, n°2010-1899 et n°2010- 1900 du 1er septembre 2010 sont abrogés.

Article 7 : Monsieur le Secrétaire général de la préfecture de la Meuse et Monsieur le directeur régional des affaires culturelles de Lorraine sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Le Préfet,
Colette DESPREZ

DIRECTION DES SERVICES DU CABINET

BUREAU DU CABINET

Arrêté n°2011-84 du 21 janvier 2011 portant modification de l'autorisation d'exploitation d'un système de vidéosurveillance dans le bar-tabac-PMU la Brasserie du Cygne à Saint Mihiel

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} : L'article 3 de l'arrêté n°2009-2284 du 16 octobre 2009 autorisant l'installation d'un système de vidéosurveillance dans le bar-tabac-PMU la Brasserie du Cygne, situé 15 rue Notre Dame 55300 Saint Mihiel est modifié comme suit :

« La personne responsable du système est M. Jean-Michel COLIN. Toute personne intéressée pourra s'adresser à elle pour obtenir l'accès aux enregistrements la concernant ».

Article 2 : Le reste de l'arrêté demeure sans changement.

Article 3 : Le Directeur des services du Cabinet du Préfet de la Meuse est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et dont une copie sera adressée à M. Jean-Michel COLIN et au maire de Saint Mihiel.

Le Préfet,
Colette DESPREZ

SECRETARIAT GENERAL

**SERVICE DES RESSOURCES ET DES
MUTUALISATIONS**

Arrêté préfectoral n°2010-2192 du 11 octobre 2010 portant déclassement d'un bien immobilier par l'Etat

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

Vu le code général des propriétés des personnes publiques (partie législative) et notamment son article L.2141-1,

Vu le code du domaine de l'Etat, et spécifiquement le titre II du livre III (partie réglementaire) relatif à l'aliénation des biens du domaine privé de l'Etat,

Vu le décret n°2008-1248 du 1^{er} juillet 2008 relatif à l'utilisation des immeubles domaniaux par l'Etat et ses établissements publics,

Vu la correspondance du sous-directeur des affaires immobilières du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales en date du 23 septembre 2010,

Considérant que l'immeuble cadastré section AB, parcelles n°531 et 532, sise lieu-dit « place Madame » à MONTMEDY (55) est devenu inutile aux besoins des services du ministère de l'intérieur,

Considérant que son déclassement est un préalable indispensable pour assurer la parfaite validité de la cession d'un bien immobilier de l'Etat.

DECIDE

Article 1^{er} : est prononcé le déclassement de l'immeuble ci-dessus référencé.

Article 2 : l'original de la présente décision est transmis au responsable du service de France domaine de la Meuse.

Article 3 : cette opération de déclassement prendra effet à la date de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

BAR LE DUC, le 11 octobre 2010

Le Préfet,
Colette DESPREZ

Lundi 2 mai au Dimanche 8 mai Avec quête tous les jours	Campagne de l'oeuvre nationale du bleuet de France	Office national des anciens combattants et victimes de guerre (Oeuve nationale du Bleuet de France)
Samedi 14 mai au Samedi 21 mai Avec quête tous les jours	Campagne nationale de la Croix Rouge Française	La Croix Rouge Française
Lundi 16 mai au Dimache 29 mai Avec quête le 22 mai	Quinzaine de l'École publique Campagne "Pas d'école, pas d'avenir"	Ligue de l'enseignement
Lundi 23 mai au Dimanche 29 mai Avec quête le 29 mai	Semaine nationale de la famille	Union nationale des associations familiales (U.N.A.F.)
Vendredi 27 mai au Dimanche 29 mai Avec quête les 27, 28 et 29 mai	Journées de la Fondation pour la Recherche Médicale	Fondation pour la Recherche Médicale
Lundi 30 mai au Dimanche 5 juin Pas de quête	Campagne nationale "Enfants et Santé"	Fédération nationale "Enfants et Santé"
Lundi 13 juin au Dimanche 26 juin Avec quête les 25 et 26 juin	Aide au départ en vacances des enfants et des jeunes	Union Française des Centres de Vacances et de Loisirs (U.F.C.V.)
Mercredi 13 juillet et Jeudi 14 juillet Avec quête les 13 et 14 juillet	Fondation Maréchal de Lattre	Fondation Maréchal de Lattre
Lundi 19 Septembre au Dimanche 25 septembre Avec quête les 24 et 25 septembre	Semaine nationale du coeur	Fédération Française de cardiologie
Samedi 17 Septembre au Jeudi 22 septembre Avec quête tous les jours	Sensibilisation du public à la maladie d'Alzheimer	France Alzheimer
Dimanche 25 septembre au Dimanche 2 octobre Avec quête les 1^{er} et 2 octobre	Journées nationales des associations des personnes aveugles et malvoyantes	Confédération française pour la promotion sociale des aveugles et amblyopes
DATES	MANIFESTATIONS	ORGANISMES
Lundi 3 octobre au Dimanche 9 octobre Quête tous les jours	Journées de solidarité des associations de l'U.N.A.P.E.I "opération brioches"	Union nationale des associations de parents de personnes handicapées mentales et leurs amis
Lundi 17 octobre au Dimanche 23 octobre Pas de quête	Semaine nationale des retraités et personnes âgées "semaine bleue"	Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés non lucratifs Sanitaires et Sociaux (UNIOPSS)
Samedi 29 octobre au Mardi 1 ^{er} novembre Avec quête tous les jours	Journée nationale des sépultures des "Morts pour la France"	Le Souvenir Français
Mercredi 2 novembre au	Campagne de l'oeuvre	Office national des anciens combattants et victimes de guerre

Dimanche 13 novembre Avec quête tous les jours	nationale du Bleuet de France	(Oeuvre nationale du Bleuet de France)
Samedi 19 novembre et Dimanche 20 novembre Avec quête	Journées nationales du Secours Catholique	Le Secours Catholique
Lundi 14 novembre au Dimanche 27 novembre Avec quête les 20 et 27 novembre	Campagne contre les maladies respiratoires	Comité national contre les maladies respiratoires
Mardi 29 novembre au Lundi 5 décembre Animations régionales Jeudi 1 ^{er} décembre Journée mondiale Avec quête tous les jours	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	SIDACTION
Jeudi 1 ^{er} décembre Avec quête	Journée mondiale de lutte contre le SIDA	AIDES
Vendredi 2 décembre au Dimanche 11 décembre Avec quête les 2, 3 et 4 décembre	Téléthon	Association française contre les myopathies
Lundi 5 décembre au Samedi 24 décembre Avec quête tous les jours	Collecte nationale des Marmites de l'Armée du Salut	Armée du Salut

Article 2 : Seuls les oeuvres et organismes désignés par les départements ministériels qui exercent sur eux un pouvoir de tutelle, peuvent être autorisés à participer aux opérations de collectes, dans le cadre des journées nationales qui leur sont dévolues. Les quêtes ne peuvent avoir lieu qu'aux dates prévues à l'article 1^{er} ci-dessus.

Article 3 : Les personnes habilitées à quêter doivent porter, d'une façon ostensible, une carte indiquant l'oeuvre au profit de laquelle elles collectent des fonds et la date de la quête. Cette carte n'est valable que pour la durée de la quête autorisée ; elle doit être visée par le Préfet.

Article 4 : Les jours d'élections, les quêtes sollicitant le public, ne doivent pas se placer à l'entrée des bureaux de vote afin de ne pas risquer de troubler la sérénité du scrutin.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, les Sous-Préfets de Commercy et de Verdun, les Maires du Département, le Lieutenant-Colonel commandant le Groupement de Gendarmerie de la Meuse, le Directeur Départemental de la Sécurité Publique de la Meuse et tous les agents de la force publique, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller au respect des prescriptions édictées par le présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs.

Bar-le-Duc, le 17 janvier 2011

Le Préfet,
Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire Général
Éric BOUCOURT

Agrément d'un établissement secondaire d'une entreprise privée de sécurité

Par arrêté préfectoral n° 2011-74 du 17 janvier 2011, l'établissement secondaire de la société privée de sécurité "SECURITE Plus" sis 16 ter Rue de Nancy à Fresnes-en-Woëvre, représentée par M. Michel BOURDEAUX, est agréé à l'exercice d'activités privées de télésurveillance et de gardiennage.

**DIRECTION DU DEVELOPPEMENT LOCAL ET
DES POLITIQUES PUBLIQUES**

**BUREAU DES RELATIONS AVEC LES
COLLECTIVITES LOCALES**

Arrêté n°2011-0133 du 27 janvier 2011 portant transfert de gestion dépendant du domaine public militaire de l'Etat au profit du Conseil Général de la Meuse des forts de Vaux et Douaumont (55)

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

Vu le décret du 3 août 2010 portant nomination de la Préfète de la Meuse, Mme Colette DESPREZ ;

Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment ses articles L 2123-3 et suivants ;

Vu l'article R 58 du code du domaine de l'Etat ;

Vu les arrêtés du 25 novembre 1970 classant les forts de Vaux et Douaumont parmi les monuments historiques ;

Vu la délibération du Conseil Général de la Meuse du 8 avril 2010 ;

Vu la décision du Ministre de la Défense n°21451 DE F/SGA/DMPA/SDIE/BPD du 15 juin 2010 donnant son accord au transfert de gestion au profit du Conseil Général de la Meuse, pour une durée de 50 ans, des forts de Vaux et de Douaumont ;

Vu l'avis du Directeur Départemental des Finances Publiques de la Meuse en date du 20 janvier 2011 ;

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La gestion des forts de Vaux et Douaumont, désignés à l'article 2, est transférée au profit du Conseil Général de la Meuse en vue de les valoriser et de les sécuriser afin d'assurer l'accueil du public, de faciliter l'accès aux sépultures allemandes et l'organisation de cérémonies.

Article 2 :

Fort de Vaux : il est situé sur le territoire des communes de Damloup et Vaux-Devant-Damloup pour une superficie totale de 41 187 m².

Ses références cadastrales sont les suivantes :

- Commune de Damloup : section A parcelle n°62.
- commune de Vaux-Devant-Damloup : section AB parcelle n°101.

Ce fort est immatriculé sous le numéro Chorus 159 468.

Fort de Douaumont : il est situé sur le territoire de la commune de Douaumont pour une superficie totale de 323 310 m².

Ses références cadastrales sont les suivantes :

Commune de Douaumont : section AB : parcelle n°21 et section AB parcelle n°64.

Ce fort est immatriculé sous le numéro Chorus 158 127.

Article 3 : Le transfert de gestion, qui fera l'objet d'une convention de mise en œuvre, est consenti à titre onéreux pour une durée de cinquante ans.

Les impôts et taxes éventuels seront mis à la charge du Conseil Général de la Meuse.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nancy (place de la Carrière - C.O 20038 - 54036 NANCY Cédex) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Meuse et le Directeur Départemental des Finances Publiques de la Meuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera notifiée au président du Conseil Général de la Meuse ainsi qu'au Ministre de la Défense et qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Le Préfet,
Colette DESPREZ

**BUREAU DU PILOTAGE DES
POLITIQUES PUBLIQUES**

Arrêté n°2011-0089 du 21 janvier 2011 fixant la composition de la commission départementale de surendettement de la Meuse

Le Préfet de la Meuse
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code de la consommation, notamment son article L.331-1 modifié par la loi n° 2010-737 du 1^{er} juillet 2010 portant réforme du crédit à la consommation, et sa partie réglementaire issue du décret n°2010-1304 du 29 octobre 2010 relatif aux procédures de traitement des situations de surendettement des particuliers ;

Vu la loi n°95-125 du 8 février 1995 relative à l'organisation des juridictions et à la procédure civile, pénale et administrative ;

Vu la loi n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions et notamment l'article 98 ;

Vu le décret du 3 août 2010 nommant Madame Colette DESPREZ préfet de la Meuse ;

Vu les propositions des services et organismes consultés ;

Sur proposition de Monsieur le secrétaire général de la préfecture de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission dont le siège se situe à la Banque de France de Bar-le-Duc, rue Raymond Poincaré, examine les situations de surendettement des particuliers du département de la Meuse.

Article 2 : siègent à cette commission avec voix délibérative :

1. à titre permanent :

- le représentant de l'Etat dans le département, président. En cas d'empêchement du représentant de l'Etat, celui-ci sera représenté par son délégué, Madame Anoutchka CHABEAU, directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations ou par Madame Marie-Anne RICHARD, son adjointe,
- le responsable départemental de la direction générale des finances publiques chargé de la gestion publique, M. **Eric PIQUE**, inspecteur principal, chef du pôle gestion publique à la direction générale des finances publiques de la Meuse, vice-président, ou son représentant délégué, Monsieur **Thierry DELON**, receveur-percepteur en charge de la division Etat,
- le directeur départemental de la Banque de France ou son représentant, qui assure le secrétariat de la commission,

2. pour une durée de deux ans renouvelable :

- au titre des associations familiales ou des consommateurs :

membre titulaire :

Monsieur **Gérard JACQUEMIN**, représentant de l'UDAF - 37 rue Mongauld - 55100 VERDUN ;

membre suppléant :

Monsieur **Claude DRUART**, représentant de Familles rurales - 44 rue Basse 55190 MAUVAGES

- au titre des établissements de crédits et des entreprises d'investissement :

membre titulaire :

Monsieur **Éric LARCHER**, directeur du secteur sud lorrain - Crédit Agricole de Lorraine - 20 boulevard de la Rochelle 55000 BAR LE DUC ;

membre suppléant :

Monsieur **Jean-Claude JANVILLE**, directeur du CIC-Est - 4 boulevard de la Rochelle 55000 BAR LE DUC ;

- en qualité de personnalité qualifiée justifiant d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine de l'économie sociale et familiale :

membre titulaire :

Madame **Geneviève DELACHAUX**, agent relevant du Conseil Général de la Meuse, conseillère en économie sociale et familiale à l'unité territoriale d'action sociale (U.T.A.S) de Commercy - Centre Médico-social, 49 avenue Stanislas 55200 COMMERCY ;

membre suppléant :

Madame **Camille CHOCHOY**, chargée de mission Précarité à la Caisse de Mutualité sociale agricole - Les Roises Route de Longeville 55000 SAVONNIERES DEVANT BAR ;

- en qualité de personnalité qualifiée justifiant d'un diplôme et d'une expérience d'au moins trois ans dans le domaine juridique :

membre titulaire :

Maître **Gérard VIVIEN**, ancien notaire - 46 avenue Stanislas 55200 COMMERCY ;

membre suppléant :

Maître **Marie-Hélène GEORGE**, notaire - 16 avenue de Procheville 55300 SAINT MIHIEL

Article 3 : La commission ne peut valablement se réunir que si au moins 4 de ses 7 membres sont présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président est prépondérante.

Article 4 : L'arrêté préfectoral n° 2010-2595 du 20 décembre 2010 portant composition de la commission départementale d'examen des situations de surendettement des particuliers est abrogé à compter du 21 janvier 2011, date à laquelle le présent arrêté s'appliquera.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et la directrice départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur départemental des finances publiques et le directeur de la Banque de France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et dont une copie sera adressée pour information aux membres de la commission.

Le Préfet,
Colette DESPREZ

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES

Arrêté préfectoral n°2011-0007 du 17 janvier 2011 fixant le barème d'indemnisation des dégâts agricoles causés par les espèces de grand gibier dans le département de la Meuse pour la campagne 2010

Le Préfet de la Meuse,
Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Les barèmes d'indemnisation des dégâts de gibier pour la campagne 2010 sont fixés comme suit :

Culture	Prix du quintal en Euros
Tournesol	39,30
Maïs ensilage	3,10
Maïs grain	15,40

Article 2 :

Le directeur départemental des territoires et le président de la Fédération Départementale des Chasseurs de la Meuse sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Bar-le-Duc, le 17 janvier 2011

Pour le Préfet et par délégation,
le Directeur Départemental des Territoires
Denis DOMALLAIN

SERVICES DECONCENTRES DE L'ETAT

**SERVICES DE LA DIRECTION
DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DE LA MEUSE**

**Arrêté n°2011-02 du 3 janvier 2011 annulant et remplaçant l'arrêté n°2010-06 du
3 mai 2010 publié au RAA n°5 du 31 mai 2010**

PROCURATION SOUS SEING PRIVÉ

Je soussigné, Patrick NAERT, Administrateur Général des Finances Publiques, Directeur départemental des Finances Publiques de la Meuse,

Déclare constituer pour mandataires et principaux adjoints :

M. **Eric PIQUE**, Inspecteur Principal du Trésor public,

M. **Pascal CHAPPELLIER**, Directeur Divisionnaire des Impôts,

M. **Gilles GAZEILLES**, Directeur Divisionnaire des Impôts,

M. **Hervé FRIDRICK**, Directeur départemental du Trésor public,

A l'effet de me suppléer dans l'exercice de mes fonctions d'Administrateur Général des Finances Publiques du département de la Meuse, et de signer, concurremment avec moi ou séparément, tous les actes relatifs à ma gestion et aux affaires particulières s'y rattachant.

En conséquence, je leur donne pouvoir, de pour moi et en mon nom :

Exiger et recevoir de qui il appartiendra toutes les sommes qui doivent être versées à la Direction départementale des Finances Publiques de la Meuse à quelque titre que ce soit, en donner bonne et valable quittance, payer et acquitter toutes celles que le service exigera.

Effectuer aux Centres de Chèques Postaux, à la Banque de France, ou ses succursales et, notamment celle de BAR-LE-DUC, tous versements et dépôts, faire tous prélèvements sur les crédits qui seront au nom du constituant.

Retirer des administrations des postes, des messageries et des chemins de fer, le montant de tous mandats, ainsi que les paquets et lettres, chargés ou non chargés.

Prendre connaissance de toutes lettres relatives au service, signer la correspondance, recevoir toutes significations d'oppositions et les viser, remplacer le constituant dans les tournées de vérification dans les conditions indiquées par les instructions, prendre toutes mesures conservatoires.

Examiner, traiter et signer tous les mémoires, correspondances et actes relatifs aux procédures engagées dans le cadre de la gestion fiscale, amiable ou contentieuse, des professionnels et des particuliers, et du contrôle fiscal, en dehors de l'homologation des rôles, objet d'une délégation spécifique de Mme. la Préfète.

Délivrer et signer toutes contraintes, requérir pour le recouvrement des contributions directes, des amendes et condamnations pécuniaires, toutes inscriptions hypothécaires, en donner mainlevée et en consentir la radiation, se désister de tous privilèges, provoquer toutes incarcérations, en donner la levée.

Accepter et recevoir tous dépôts de fonds à mon compte, consentir et signer en échange tous effets de commerce, traites et lettres de change.

Délivrer et signer tous mandats, chèques et traites, se présenter partout où l'intérêt du service l'exigera, passer et signer tous actes, élire domicile et, généralement faire le nécessaire, tout comme je suis en droit de le faire moi-même, quoique non prévu par les présentes.

Aux effets ci-dessus, passer et signer tous actes et pièces, substituer et généralement faire le nécessaire.

En outre, je constitue pour mes mandataires et fondés de pouvoirs :

- 1 - Mme **Corinne SAGUET**, Inspectrice Principale des Impôts,
- 2 - M. **Patrick SIMONET**, Receveur Percepteur du Trésor public,
- 3 - M. **Thierry DELON**, Receveur Percepteur du Trésor public,
- 4 - M. **Jean-Luc MAHUT**, Inspecteur départemental des Impôts,
- 5 - M. **Jean Paul REGNIER**, Inspecteur du Trésor public,
- 6 - Mme **Christine RONDEAUX**, Inspectrice du Trésor public,
- 7 - M. **Jean François BARRAS**, Inspecteur des Impôts,

Auxquels je confère les mêmes pouvoirs que ceux ci-dessus donnés à M. PIQUE, M. CHAPPELLIER, M. GAZEILLES et M. FRIDRICK, mais à la condition de n'en faire usage qu'en cas d'absence ou d'empêchement du constituant ou de M. PIQUE, M. CHAPPELLIER, M. GAZEILLES et M. FRIDRICK sans toutefois que le non-empêchement soit opposable aux tiers.

Je confie par ailleurs, des délégations spéciales dans la limite de leur service respectif à mes collaborateurs ci-après désignés pour signature de récépissés, déclarations de recettes, reconnaissance de dépôts de fonds et de valeurs, fiches d'état civil, certification de signatures, bordereaux d'envoi et accusés de réception et tous autres documents ordinaires du service courant :

- Mission Audit et Conseil : Mme Anne Marie FLEGNY, M. Jean-Michel PAJOT, M. Alain DELABRE, Inspecteurs Principaux,
- Service assiette et recouvrement des particuliers et amendes : M. Freddy BOUCAUD,
- Service législation et contentieux : Mme Danielle TEUMER et Mlle Mélanie LAJOUX,
- Service Comptabilité, Dépenses et produits divers : M. Nicolas IZQUIERDO,
- Service Secteur Public Local - Gestion : M. Benjamin BRUNEL,
- Service Secteur Public Local - Conseil : Mme Karine GROEN, Mlle Caroline CLEUET, Mlle Saïda ZOULID et M. Al Assane NDIR,
- Service fiscalité directe locale : Mme Sandrine THIRION, Mlle Caroline CLEUET,
- Service HELIOS : Mme Naïma DAMOUZ,
- Service Activité Economique : M. Olivier WAEGAERT,

- Pôle des Services Financiers : Mme Catherine THIROLLE

- Huissier du Trésor : M. Olivier THOUZEAU

- Service contrôle de gestion : Mme Albine GEOFFROY

Inspecteurs et/ou contrôleurs des Impôts ou du Trésor public.

La présente procuration annule et remplace les pouvoirs donnés antérieurement, est joint en annexe, en regard du nom de mes mandataires que j'accrédite auprès de la Cour des Comptes, un spécimen de leur signature à laquelle je prie d'ajouter foi comme à la mienne.

Cette procuration sera publiée au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de la Meuse.

Fait à BAR-le-DUC, le 3 janvier 2011

Patrick NAERT

Arrêté n°2011-01 du 19 janvier 2011 relatif à la tournée de conservation cadastrale

Le Préfet de la Meuse,

ARRÊTE

Article 1^{er} : Les opérations de conservation cadastrale, concourant à la mise à jour des bases des impôts directs locaux, des diverses taxes assimilées et à l'actualisation du plan cadastral, sont effectuées périodiquement dans l'ensemble des communes du département.

Article 2 : La programmation, l'exécution et le contrôle des opérations de conservation cadastrale sont assurés par la direction départementale des Finances Publiques de la Meuse.

Article 3 : Les opérations de conservation cadastrale effectuées au cours de l'année 2011 au titre de l'année 2010, concerneront l'ensemble des communes du département de la Meuse.

Article 4 : Les périodes d'intervention en commune et l'identité des agents chargés des travaux seront portées à la connaissance préalable du maire au moins 15 jours avant la date des opérations.

Article 5 : Le présent arrêté sera affiché en mairie au moins 10 jours avant le début des travaux pour information des administrés.

Article 6 : Les agents chargés des opérations de conservation cadastrale, dûment accrédités, peuvent être amenés à réaliser, dans le respect des dispositions légales, des travaux topographiques dans les propriétés publiques et privées situées sur le territoire des communes du département. Ces agents seront porteurs d'une ampliation du présent arrêté et la présenteront à toute réquisition.

Article 7 : Le secrétaire général de la préfecture, l'administrateur général des Finances Publiques et les maires du département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Meuse.

Le Préfet,
Colette DESPREZ

REGION LORRAINE

**DIRECTION RÉGIONALE, DES ENTREPRISES,
DE LA CONCURRENCE, DE LA CONSOMMATION,
DU TRAVAIL ET DE L'EMPLOI**

**Arrêté n°14/2011 du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature en faveur du Secrétaire
Général de la Direccte Lorraine**

Le Directeur Régional des Entreprises,
de la Concurrence, de la Consommation, du Travail
et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 25 novembre 2010 nommant M. Christian GALLIARD de LAVERNEE, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Adolphe COLRAT, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du 03 août 2010 nommant Mme Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 nommant M. Dominique SORAIN, Préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville en date du 9 février 2010 nommant M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté n° 2011-20 en date du 03 janvier 2011 du Préfet de la Région Lorraine portant délégation de signature à M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine relative au fonctionnement du service ;

Vu l'arrêté préfectoral n°11.BI.17 du 17 janvier 2011 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2010-1903 en date du 01 septembre 2010 du Préfet de la Meuse portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-63 en date du 08 juin 2010 du Préfet de Moselle portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1682 en date du 14 juin 2010 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 juin 2010 portant nomination de M. Marc NICAISE en qualité de Secrétaire Général de la DIRECCTE Lorraine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation est donnée à M. Marc NICAISE, Secrétaire Général de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi Lorraine, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Lorraine, tel que prévu par les arrêtés préfectoraux ci-dessus visés, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine.

Article 2 :

Sont exclues de la présente délégation les correspondances adressées :

- 1) à l'administration centrale
- 2) aux titulaires d'un mandat électif national
- 3) aux représentants élus des collectivités territoriales

Ainsi que les décisions relatives à l'organisation générale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi

Article 3 :

L'arrêté de subdélégation de signature n°13/2010 en date du 15 septembre 2010 est abrogé

Article 4 :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine et le secrétaire général de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de Meurthe et Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Nancy, le 18 janvier 2011

Le Directeur Régional,
Serge LEROY

**Arrêté n°16/2011 du 18 janvier 2011 portant subdélégation de signature de Monsieur Serge LEROY,
Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de
l'Emploi de Lorraine**

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu le code du travail ;

Vu le code de commerce ;

Vu le code de la consommation ;

Vu le code du tourisme ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la république ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des Préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 25 novembre 2010 nommant M. Christian GALLIARD de LAVERNEE, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Adolphe COLRAT, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du 03 août 2010 nommant Mme Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 nommant M. Dominique SORAIN, Préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville en date du 9 février 2010 nommant M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté n° 2011-20 en date du 03 janvier 2011 du Préfet de la Région Lorraine portant délégation de signature à M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine relative au fonctionnement du service ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 11.BI.17 du 17 janvier 2011 du Préfet de Meurthe-et-Moselle portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1903 en date du 01 septembre 2010 du Préfet de la Meuse portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DCTAJ n° 2011-61 du 3 janvier 2011 du Préfet de Moselle portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-1682 en date du 14 juin 2010 du Préfet des Vosges portant délégation de signature à M. Serge LEROY, en qualité de Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de Mme Catherine LAGNEAU en qualité de Responsable du pôle entreprises, emploi et économie de la DIRECCTE Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de Responsable du pôle politique du travail de la DIRECCTE Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de M. Claude PARMENTELAT en qualité de Responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la DIRECCTE Lorraine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Catherine LAGNEAU, Responsable du Pôle Entreprises, Emploi et Economie, à Mme Danièle GIUGANTI, Responsable du pôle politique du travail, à M. Claude PARMENTELAT, Responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie et à Mme Annie AIGUIER, Directrice du Travail de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi Lorraine, à l'effet de signer l'ensemble des actes d'administration et de gestion relevant des attributions de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi (Direccte) de Lorraine, tel que prévu par les arrêtés préfectoraux ci-dessus visés, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine.

Article 2 :

Sont exclues de la présente subdélégation les correspondances adressées :

- 1) à l'administration centrale
- 2) aux titulaires d'un mandat électif national
- 3) aux représentants élus des collectivités territoriales

Ainsi que les décisions relatives à l'organisation générale de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi

Article 3 :

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LAGNEAU, subdélégation est donnée à l'effet de signer :

- les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du Pôle « Entreprises, Emploi et Economie » à M. Philippe DIDELOT, M. Jean-Marie FRANCOIS et M. Jean DE ZELICOURT ;
- les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du développement industriel à Mme Stéphanie MONIN ;
- les décisions, correspondances et documents relevant du domaine du développement international à Mme Ioulia SAUTHIER ;
- les décisions, les correspondances et documents relevant du domaine du tourisme à Mme Chantal CARTAU ;
- les décisions, les correspondances et documents relevant du domaine du commerce et de l'artisanat à M. Jean-Marie GRY et Mme Marie REDON ;
- les décisions, les correspondances et documents relevant du domaine des mutations économiques et du développement de l'emploi à M. Bruno FERRY.

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, subdélégation est donnée à M. François KIFFER, à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité du Pôle « politique Travail ».

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PARMENTELAT, subdélégation est donnée à Mme Isabelle MUNOZ-BIENAIME, Mme Anne-Sophie BRUGIERE et M. Philippe RICHARD à l'effet de signer les décisions, correspondances et documents relevant de ses attributions dans les domaines d'activité du Pôle « Concurrence, Consommation, Répression des fraudes et métrologie ».

Article 4 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 14/2010 en date 22 octobre 2010 est abrogé.

Article 5 :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges.

Nancy, le 18 janvier 2011

Le Directeur Régional,
Serge LEROY

Arrêté n° 17/2011 du 19 janvier 2010 portant subdélégation de signature de Monsieur Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Le Directeur Régional des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de Lorraine

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique, modifié par le décret n°92-1369 du 29 décembre 1992 ;

Vu le décret n°92-604 du 1^{er} juillet 1992 modifié portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004, modifié par le décret n°2010-146 du 16 février 2010, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat ;

Vu le décret n°2009-360 du 31 mars 2009 relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret du 25 novembre 2010 nommant M. Christian GALLIARD de LAVERNEE, Préfet de la région Lorraine, Préfet de la zone de défense et de sécurité Est, Préfet de la Moselle ;

Vu le décret du 23 décembre 2010 nommant M. Adolphe COLRAT, Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu le décret du 03 août 2010 nommant Mme Colette DESPREZ, Préfet de la Meuse ;

Vu le décret du 8 janvier 2009 nommant M. Dominique SORAIN, Préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté du 31 décembre 2009 portant règlement de comptabilité au Ministère du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et au Ministère de l'économie, de l'industrie et de l'emploi pour la désignation des ordonnateurs secondaires et de leurs délégués ;

Vu l'arrêté de la ministre de l'économie, de l'industrie et de l'emploi et du ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville en date du 9 février 2010 nommant M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine ;

Vu l'arrêté n° 2011-19 en date du 03 janvier 2011 du Préfet de la Région Lorraine portant délégation de signature à M. Serge LEROY, Directeur Régional des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine relative à la gestion des budgets opérationnels de programme, des unités opérationnelles, et pour l'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses s'y rattachant ;

Vu l'arrêté n°11.OSD.07 du 17 janvier 2011 du Préfet de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'arrêté n°2010-1904 en date du 01 septembre 2010 du Préfet de la Meuse ;

Vu l'arrêté n°2010-64 du 8 juin 2010 du Préfet de la Région Lorraine, Préfet de la Moselle ;

Vu l'arrêté n°2010-1683 en date du 14 juin 2010 du Préfet des Vosges ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de Mme Catherine LAGNEAU en qualité de Responsable du pôle entreprises, emploi et économie de la DIRECCTE Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de Mme Danièle GIUGANTI en qualité de Responsable du pôle politique du travail de la DIRECCTE Lorraine ;

Vu l'arrêté ministériel du 01 juin 2010 portant nomination de M. Claude PARMENTELAT en qualité de Responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie de la DIRECCTE Lorraine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Subdélégation est donnée à Mme Catherine LAGNEAU, Responsable du Pôle Entreprises, Emploi et Economie, à Mme Danièle GIUGANTI Responsable du pôle politique du Travail, à M. Claude PARMENTELAT Responsable du pôle concurrence, consommation, répression des fraudes et métrologie et à Mme Annie AIGUIER, Directrice du Travail de la Direction Régionale des Entreprises, de la Consommation, de la Concurrence, du Travail et de l'Emploi de Lorraine, à l'effet de signer, en cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge LEROY, les décisions et actes relevant des attributions de la DIRECCTE Lorraine en matière d'ordonnancement secondaires des recettes et des dépenses de l'Etat imputées sur les titres 2, 3, 5 et 6 relevant des programmes suivants :

- BOP 102 : accès et retour à l'emploi
- BOP 103 : accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- BOP 111 : amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail
- BOP 134 : développement des entreprises et de l'emploi
- BOP 155 : moyens de fonctionnement des directions régionales, des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi
- BOP 223 : tourisme
- BOP 305 : stratégie économique et fiscale

Article 2 :

Sont exclus de la présente subdélégation :

- les arrêtés ou conventions passés avec les collectivités territoriales (article 59 du décret 2004-374 du 29 avril 2004) ;
- les réquisitions du comptable public (article 66 du décret n°62-1587 du 29 décembre 1962) ;
- l'engagement de la procédure du « passer-outre » prévu par le décret n°2005-54 du 27 janvier 2005 relatif au contrôle financier au sein des administrations de l'Etat

Article 3 :

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Catherine LAGNEAU, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée :

- pour les programmes P 102, P 103, P 134 et P 223 à M. Jean DE ZELICOURT, M. Philippe DIDELOT, M. Jean-Marie FRANCOIS ;
- pour les programmes P 134 et P 223 et au titre de la certification du service fait et de la liquidation à M. Michel DELVOT ;
- pour le programme P 134 à Mme Stéphanie MONIN ;
- pour le programme P 223 et au titre de la certification du service fait à Mme Chantal CARTAU ;
- pour le programme P 103 et au titre de la certification du service fait à M. Bruno FERRY.

- En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Danièle GIUGANTI, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée :

- pour le programme P 111 à M. François KIFFER

- En cas d'absence ou d'empêchement de M. Claude PARMENTELAT, la subdélégation visée à l'article 1^{er} est donnée :

- pour le programme P 134 et au titre de l'ordonnancement secondaire des recettes en matière de métrologie à Mme Isabelle MUNOZ-BIENAIME, Mme Anne-Sophie BRUGIERE et M. Philippe RICHARD

Article 4 :

L'arrêté de subdélégation de signature n° 15/2010 en date 22 octobre 2010 est abrogé

Article 5 :

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi de Lorraine et les subdélégués désignés, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Lorraine, ainsi qu'au recueil des actes administratifs des préfectures de la Meurthe-et-Moselle, de la Moselle, de la Meuse et des Vosges et dont un exemplaire original sera adressé à M. le Directeur Régional des Finances Publiques de la Lorraine et du Département de la Moselle et à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques du département de la Meurthe-et-Moselle.

Nancy, le 19 janvier 2011

Le Directeur Régional,
Serge LEROY

**SECRETARIAT GENERAL POUR LES AFFAIRES
REGIONALES**

Arrêté S.G.A.R. n° 2010 - 424 du 7 décembre 2010 portant nomination des membres du Conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Meuse

le Préfet de la Région Lorraine
Préfet de la Zone de Défense Est
Préfet de la Moselle
Officier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du mérite

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Sont nommés membres du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Meuse, pour le mandat en cours à échéance le 8 octobre 2011 :

- En tant que représentants des assurés sociaux sur désignations :
- de la Confédération générale du travail (CGT) ;

Titulaires :

M. Jean-Claude BÉDU
M. Pierre BOULARAND

Suppléants :

Mme Valérie ADAM
M. Paul BÉE

- de la Confédération générale du travail Force ouvrière (CGT-FO) ;

Titulaires :

M. Claude CORRINGER
M. Charles VARIN

Suppléants :

M. Yves BRIAUX
M. Jean-Claude STEVANT

- de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) ;

Titulaires :

M. Bernard DELAWOERE
M. Jean-Louis HENRY

Suppléants :

M. Jean-Louis DUFOUR
Mme Cécile THIRIET

- de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) ;

Titulaire :

M. Jacques TOULLERON

Suppléant :

M. Philippe DODIN

- de la Confédération française de l'encadrement - CGC (CFE-CGC) ;

Titulaire :

M. Alain MATHIEU

Suppléant :

M. Christian MAUVAIS

- En tant que représentants des employeurs sur désignations :

- du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) ;

Titulaires :

M. Guy JEANNOT
M. Patrick STEINER
M. Jean-Luc WILLEMIN

Suppléants :

M. Fabrice COLLIGNON
M. Marc GUIHENEUF
M. Eric HASSAN

- de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

Titulaire :

M. Pascal PESNEL

Suppléant :

M. Pascal GRANGER

- de l'Union professionnelle artisanale (UPA) ;

Titulaire :

M. Francis MARTIN

Suppléante :

Mme Michelle BADIER

- En tant que représentants des travailleurs indépendants sur désignations :

- de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (CGPME) ;

Titulaire :

M. Eric DEVRIENDT

Suppléant :

M. Pascal RISSER

- de l'Union professionnelle artisanale (UPA) ;

Titulaire :

M. Philippe TOURNOIS

Suppléant :

M. Jean-Marc JOSSELIN

- conjointes de l'Union nationale des professions libérales (UNAPL) et de la Chambre nationale des professions libérales (CNPL) ;

Titulaire :

Mme Marie-Anne PERETTE

- En tant que personnes qualifiées sur désignation du Préfet de région :

Mme Véronique CHODORGE

Mme Jocelyne CZAPLINSKI

M. Dominique LANVIN

M. Didier TOURRE

Article 2 :

L'arrêté S.G.A.R. n°2009-469 du 19 octobre 2009 portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales de la Meuse est abrogé.

Article 3 :

La Secrétaire générale pour les affaires régionales, le Préfet du département de la Meuse, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié au bulletin officiel de la région lorraine et au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Le Préfet de la région Lorraine
Pour le Préfet de la Région Lorraine
La Secrétaire Générale pour les Affaires Régionales
Chantal CASTELNOT

AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ DE LORRAINE

Arrêté n°2011-14 du 20 janvier 2011 modifiant l'arrêté n°2 010-14 en date du 1^{er} avril 2010 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine au Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 118 codifié à l'article L 1432-2 du code de la santé publique;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret en date du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Mr Jean-Yves GRALL, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;

Vu la décision n°2010-01 en date du 1^{er} avril 2010 portant organisation de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;

Considérant l'erreur de plume intervenue lors de la rédaction de l'arrêté n°2010-14 en date du 01/04/2010 portant délégation de signature du Directeur Général de l'A.R.S. de Lorraine et qu'il convient de corriger ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : l'article 2 de l'arrêté est modifié comme suit ;

Cette délégation de signature est octroyée du 1^{er} avril 2010 au 31 décembre 2010.

Article 2 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région Lorraine et des autres préfectures de chacun des départements de la région.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine,
Docteur Jean-Yves GRALL

Arrêté n°2011- 15 du 20 janvier 2011 portant délégation de signature du Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine au Directeur Général Adjoint

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine
Chevalier de l'Ordre National du Mérite
Chevalier de la Légion d'Honneur

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu le code de la sécurité sociale ;

Vu le code du travail ;

Vu le code de la défense ;

Vu le code de la santé publique ;

Vu le décret n°97-34 du 15 janvier 1997 relatif à la déconcentration des décisions administratives individuelles modifié ;

Vu la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et notamment l'article 118 codifié à l'article L 1432-2 du code de la santé publique;

Vu l'ordonnance n°2010-177 du 23 février 2010 de coordination pour la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-344 du 31 mars 2010 tirant les conséquences au niveau réglementaire de l'intervention de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

Vu le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

Vu le décret en date du 1^{er} avril 2010 portant nomination de Mr Jean-Yves GRALL, en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;

Vu la décision n°2010-01 en date du 1^{er} avril 2010 portant organisation de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine ;

ARRÊTE

Article 1^{er} :

Délégation générale de signature est donnée, à l'effet de signer les décisions relatives à l'exercice de la totalité des missions de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine, en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur Général, à charge pour elle d'en informer le Directeur Général par tout moyen et sans délai, à l'exception des décisions la concernant, à **Madame Marie-Hélène Maître**, Directrice Générale Adjointe, Directrice de la Stratégie.

Article 2 :

Délégation spéciale de signature est donnée à Madame Marie-Hélène MAITRE, Directrice Générale Adjointe, Directrice de la Stratégie pour :

- Les décisions et documents relatifs aux déplacements de Monsieur le Dr Jean-Yves GRALL :

- ordre de mission permanent
- états de frais de déplacements

Cette délégation de signature est octroyée à compter du 1^{er} janvier 2011.

Article 3 :

Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de région Lorraine et des autres préfectures de chacun des départements de la région.

Le Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé de Lorraine,
Docteur Jean-Yves GRALL

AVIS DIVERS

CENTRE HOSPITALIER DE BAR-LE-DUC

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste d'Educateur Sportif au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n° 89.609 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **1 poste** d'Educateur Sportif vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'Educateur Sportif ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de sage-femme au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n°89.61 1 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des sages-femmes de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **un poste** de sage-femme vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat de sage-femme ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n°89.61 3 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **un poste** de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat de Manipulateur d'Electroradiologie Médicale ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de préparateur en pharmacie hospitalière au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n°89.61 3 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **1 poste** de Préparateur en Pharmacie Hospitalière vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat de Préparateur en Pharmacie Hospitalière ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste d'érgothérapeute au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n°89.60 9 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels de rééducation de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **un poste** d'Ergothérapeute vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires du diplôme d'Etat d'Ergothérapeute ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

Avis de concours sur titres en vue de pourvoir un poste de Technicien de Laboratoire au Centre Hospitalier de Bar-le-Duc

Un concours sur titres aura lieu au Centre Hospitalier de BAR LE DUC en application du décret n°89.613 du 1^{er} Septembre 1989 modifié portant statuts particuliers des personnels médico-techniques de la Fonction Publique Hospitalière en vue de pourvoir **1 poste** de Technicien de Laboratoire vacant dans notre Etablissement.

Conditions pour concourir :

Peuvent faire acte de candidature, les personnes titulaires :

- du Brevet de Technicien Supérieur biochimiste
- ou Brevet de Technicien Supérieur bioanalyses et contrôles
- ou Diplôme Universitaire de Technologie, option analyses biologiques et biochimiques

ou d'un titre de qualification admis en équivalence, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} Janvier de l'année en cours.

La limite d'âge mentionnée ci-dessus est supprimée ou reculée conformément aux dispositions législatives ou réglementaires en vigueur.

Pour les candidats européens, être ressortissants des Etats membres de la Communauté Européenne ou des autres Etats parties à l'accord sur l'espace économique européen, être titulaires d'un diplôme reconnu équivalent et avoir obtenu une autorisation d'exercice.

Les demandes d'inscription au concours sont à adresser par courrier **au plus tard un mois à compter de la date de parution**, le cachet de la poste faisant foi, au Directeur du Centre Hospitalier de BAR LE DUC, BP n°10510 - 55012 BAR LE DUC CEDEX.

Fait à BAR LE DUC, le 18 Janvier 2011

Le Directeur,
Jacques FREUND

CENTRE HOSPITALIER DE VERDUN

Décision d'ouverture d'un concours sur titres pour le recrutement de deux sages femmes au Centre Hospitalier de Verdun

Le Directeur du Centre Hospitalier de Verdun,

DECIDE

Article 1^{er} : un concours sur titres est ouvert au Centre Hospitalier de VERDUN pour pourvoir **DEUX** postes vacants de sage-femme.

Article 2 : Peuvent être candidats les personnes titulaires d'un des diplômes ou titres mentionnés à l'article L-356.2 (3^o) du code de la santé publique ou d'une autorisation d'exercer la profession de sage-femme délivrée par le Ministre de la Santé en application des dispositions de l'article L.356, de nationalité française ou ressortissants des Etats Membres de la Communauté Economique Européenne, âgées de 45 ans au plus au 1^{er} janvier 2011. Cette limite d'âge n'est pas opposable aux mères de trois enfants et plus, aux veuves non remariées, aux femmes divorcées et non remariées, aux femmes séparées, judiciairement et aux femmes célibataires ayant au moins un enfant à charge, qui se trouvent dans l'obligation de travailler.

Article 3 : les candidatures doivent parvenir **au plus tard 1 mois après la publication du présent avis au recueil des actes administratifs** au Directeur du Centre Hospitalier de VERDUN, accompagnées des pièces suivantes :

- *une photocopie de la carte d'identité,*
- *un extrait de casier judiciaire n°3 ayant moins de 3 mois de date,*
- *la copie du diplôme ou titre dûment certifié conforme permettant de postuler à un emploi de sage-femme,*
- *un certificat médical délivré par un médecin généraliste agréé attestant que l'intéressé n'est atteint d'aucune maladie ou infirmité incompatibles avec l'exercice des fonctions. (listes des médecins agréés disponibles à la Direction des Ressources Humaines du Centre Hospitalier de Verdun)*
- *un curriculum vitae sur papier libre.*

Article 4 : une décision ultérieure fixera la composition du jury.

Fait à Verdun, le 18 janvier 2011

Pour le Directeur,
Le Directeur Adjoint,
Chargé des Ressources Humaines,
F. DELHOUSTAL

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
ISSN 0750-3969

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION : LE SECRETAIRE GENERAL DE LA PREFECTURE DE LA MEUSE
REALISATION ET COMPOSITION BUREAU DE LA DOCUMENTATION
Tél. : 03.29.77.56.93

Le recueil des actes administratifs est consultable sur le site internet de la Préfecture :

www.meuse.pref.gouv.fr

Vous pouvez vous abonner pour recevoir par courriel le sommaire des prochains numéros :

www.meuse.pref.gouv.fr/publication/raa/abonner.php